ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des travailleurs non-salariés touchés par le cancer

Question écrite n° 15179

Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des travailleurs indépendants atteints du cancer. Cancer, un mot qui fait mal, qui fait peur et qui peut signifier, pour les travailleurs indépendants, la fin de leur activité professionnelle et le début d'importants problèmes financiers en raison du nombre insuffisant d'aides existantes en leur faveur. Des difficultés financières ne devraient pas s'ajouter à un moment aussi douloureux. En 2017, 2,8 millions de Français étaient des travailleurs indépendants et leur nombre devrait augmenter dans les années à venir. Il est donc indispensable de penser à des solutions pour pallier ces difficultés et mieux protéger les travailleurs indépendants contre ces risques. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement mène actuellement des réflexions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jean-Michel Jacques
Circonscription : Morbihan (6e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15179
Rubrique : Assurance maladie maternité
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 décembre 2018, page 11628
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)